

FORMATION DES PROFESSIONNELS MÉDICO-ÉDUCATIFS

L'UFSBD recommande...

Une journée complète de formation des professionnels médico-éducatifs, encadrants et soignants (possibilité de prise en charge par l'OPCA) à la thématique de la santé bucco-dentaire des personnes en situation de handicap.

Il est important que la santé bucco-dentaire s'intègre dans les protocoles de soins déjà réalisés au sein des établissements.

Les personnes souffrant de handicaps lourds nécessitent une assistance quotidienne pour les actes d'hygiène. La prise en charge de soins d'hygiène bucco-dentaire suppose une formation préalable pour savoir faire face aux comportements d'opposition, voire aux réactions hostiles de la part des patients en situation de handicap. La formation permettra, notamment, de contourner les réactions de rejet liées à l'anxiété.

Les objectifs de cette formation sont multiples :

- A minima, il s'agit de **sensibiliser les professionnels à la question de la santé bucco-dentaire** question prioritaire de santé globale. Les sensibiliser, c'est leur faire comprendre quelles sont les conséquences d'une santé bucco-dentaire négligée, pour une personne en situation de handicap.
- Également, favoriser le **repérage des personnes en souffrance**. En institutions, l'expression de la douleur est souvent perturbée chez les personnes en situation de handicap. Le personnel n'a pas toujours le réflexe de penser à une douleur dentaire face à une personne plus agitée, plus anxieuse ou plus renfermée que d'habitude. Favoriser la détection rapide et idéalement précoce d'une affection dentaire, c'est éviter des soins d'urgence potentiellement mutilants.
- **Transmettre les savoirs, savoir-faire, savoir-être et les méthodes** pour accompagner les personnes en situation de handicap dans leur pratiques d'hygiènes bucco-dentaire et le cas échéant pour réaliser les soins d'hygiène bucco-dentaire à leur place.
- Enfin, **former des « référents »** qui auront la charge de faire de ce « savoir » une compétence transversale à l'établissement et de pérenniser cette démarche de prévention parmi les « bonnes pratiques » de l'établissement.